

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 22 SEPTEMBRE 2022

OBJET :

2 / OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT
2.1 – Opérations de création de logements

2.1.2 – Nouvelles études

COMMUNE DE DOULAINCOURT
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INDIVIDUELS
RUE DE LA GENDARMERIE

Délibération n° 2022 055 BUR

Six administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- Mme Michelle COLLARD, représentante des locataires,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

A donné un pouvoir :

- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur du patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.



Hamaris • OPH de la Haute Marne

Siège Social
27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059
52902 CHAUMONT Cedex 9
T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28
www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



Conseil départemental de la Haute-Marne, partenaire de votre cadre de vie

L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur la construction de logement sociaux avec un marché de conception-réalisation à DOULAINCOURT – Rue de la Gendarmerie.

Par délibération en date du 10 septembre 2020, le Bureau du Conseil d'Administration a autorisé la démolition de 20 logements collectifs et le lancement d'étude de faisabilité pour la construction de logements individuels, Rue de la Gendarmerie.


Les dernières constructions ont fait apparaître des difficultés de réalisations d'une part par des corrections et adaptations des études pour permettre l'intervention en phase chantier mais aussi par un déséquilibre entre les capacités des entreprises à intervenir et le nombre de marchés de travaux octroyés.

Par ailleurs, le contexte économique actuel ne donne aucune visibilité sur les coûts de constructions.

Dans le cadre de notre développement et afin de tester des solutions différentes de constructions, nous souhaitons mettre en œuvre un marché de conception réalisation qui intègre la maîtrise d'œuvre et la construction. Le choix technique porterait sur une fabrication industrielle de modules, livrés et assemblés sur site. Les finitions seraient identiques à celles de nos logements actuels, les performances thermiques seraient celles de la RE2020 et la fabrication permettrait des réalisations décarbonées.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité :

- **D'autoriser le Directeur général :**
 - **de poursuivre cette opération conformément aux modalités exposées,**
 - **à procéder à l'attribution, après avis le cas échéant de la Commission d'Appels d'Offres, des marchés et de tous les services nécessaires à la mise en place de ceux-ci conformément à la réglementation applicable à la commande publique,**
 - **à conclure et signer les marchés, contrats et conventions à intervenir y compris les éventuels avenants supérieurs à 5% après avis de la Commission d'Appel d'Offres le cas échéant,**
 - **à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières relatives à ce marché, (pièces d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux, ordres de services...)**
 - **à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation de ce projet,**
 - **à régler les sommes dues au titre de ce programme, même en cas de dépassement, ce sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global prévisionnel.**

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ
Chaumont, le 22 septembre 2022  Le Président Bertrand OLLIVIER